



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Travaux de réouverture de la
route du Rémaurian : demande
de subventions

Décision n° 16 12 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Messieurs Philippe Mineur, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que le programme de travaux visant à la réouverture de la route du Rémaurian, suite à l'éboulement de grande ampleur survenu secteur Roquebillière, a été estimé à 800 000 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, dont la réalisation est impérative et urgente pour assurer la desserte des communes de Bendejun et Coaraze en cas de fermeture de la D15, il convient de solliciter les concours financiers de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Sollicite des subventions de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental pour la réalisation des travaux de réouverture de la route du Rémaurian (réfection de la voie sur la même assiette en posant des merlons, en reprofilant la pente d'éboulis dans sa partie haute pour arriver à un profil d'équilibre naturel, en ancrant avec des grillages et des filets la partie médiane, en comblant et busant le vallon), évalués à 800 000,00 € HT, sur la base du plan de financement suivant :

Subvention Etat (20%)	160 000,00 €
Subvention Région (20%)	160 000,00 €
Subvention Département (40% du restant une fois déduites les subventions de l'Etat et de la Région)	192 000,00 €
Autofinancement	288 000,00 €

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Le Président
E. Mari

